



## Fiche action n°20

### VALORISATION DES GRUMES EN BOIS D'ŒUVRE

#### Pourquoi ?

La gestion des boisements suscite une réflexion sur la valorisation des ressources issues des opérations d'élagage et d'abattage. Il convient d'étudier les modalités de traitement de ces ressources afin d'atteindre un équilibre entre valorisation économique (bois pour la chaufferie, etc.), sociale (fabrication de mobilier, sculptures, jeux, etc.) et environnementale (litière forestière, etc.).

Une filière de valorisation du bois d'oeuvre est actuellement à l'étude à l'échelle de la métropole. La ville s'implique dans cette démarche afin d'utiliser la ressource en circuit court. Il s'agit d'une véritable démarche visant à promouvoir l'utilisation du bois local et à limiter les importations extra-territoriales importantes.

#### Objectifs :

- Organiser l'évaluation, le sciage et le stockage des grumes produites
- Travailler de manière transversale entre différents corps de métier
- Déployer une ressource locale dans les projets d'aménagement communaux

#### Acteurs et actrices :

- Agents du service Patrimoine Végétal et Espaces Publics
- Menuisiers de la régie Bâtiment Ville d'Orvault
- Filière mutualisée Bois d'oeuvre Nantes Métropole

*Cette fiche action se réfère à l'engagement n° 20 de la charte métropolitaine des arbres de Nantes Métropole.*